

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 9 février 2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : anglais, pour la session 2026 ;
- Vu les propositions du président du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

**Examineurs spécialisés**

Mme Isabelle BAUDINO  
Maîtresse de conférences

Académie de LYON

Mme Clarisse BERTHEZENE  
Professeure des universités

Académie de PARIS

M. Andrew IVES  
Maître de conférences

Académie de NORMANDIE

M. Vincent JAUNAS  
Maître de conférences

Académie de LYON

M. Xavier KALCK  
Professeur des universités

Académie de LILLE

Mme Sophie LEMERCIER-GODDARD  
Maîtresse de conférences

Académie de LYON

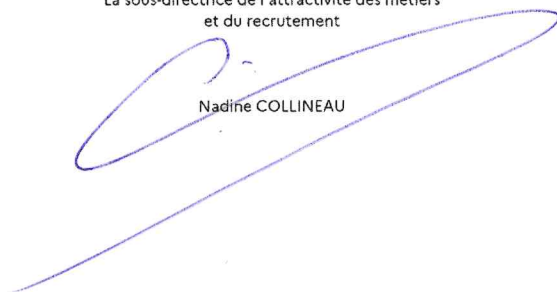
M. Jean-Louis PICOT  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NORMANDIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 mai 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

  
Nadine COLLINEAU